



Fonds de dotation

Crowe Horwath France

Protéger, partager, investir, croître.

Objectifs du projet

Pourquoi avoir créé un Fonds de dotation au niveau de notre réseau national ? Quel est l'intérêt d'une telle structure pour nos cabinets ?

Voilà des questions qui, avant et après la constitution de la personne morale du Fonds de dotation CROWE HORWATH FRANCE, nous sont posées.

La présente note doit vous éclairer et vous permettre de répondre à ces interrogations et aussi aux 5 questions qu'il convient de se poser sur une organisation avant d'effectuer un don (V. Comité de la Charte) :

- Est-ce que je connais les missions de l'organisation ?
- Rend-elle suffisamment bien compte de ce qu'elle fait au niveau de ses activités ?
- Rend-elle compte de ce qu'elle fait au niveau financier ?
- De manière générale, est-ce que j'ai facilement accès aux informations dont j'ai besoin ?
- De quels contrôles fera-t-elle l'objet ?

Dans cette perspective et au stade d'avancement du projet, nous devons vous exposer les motivations qui furent à l'origine de notre décision :

Nos cabinets ne sont riches que des compétences des femmes et des hommes qui les composent.

Or, dans un contexte de compétition soutenue entre cabinets et de faible attractivité de nos professions, il semble essentiel que les cabinets membres de notre réseau cultivent des relations de qualité avec les enseignants et établissements qui préparent les jeunes à l'entrée dans la profession.

Il importe également de bien communiquer sur ces sujets.

En outre, notre exercice professionnel nous place fréquemment dans des situations de mesure de la rentabilité d'activités économiques ou d'accompagnement de l'efficacité financière de nos clients.

Or, nous devons aussi être capables de consacrer du temps et des moyens financiers à une œuvre tournée vers l'intérêt général et le faire de façon désintéressée fait sens. Le Fonds de dotation CROWE HORWATH FRANCE que nous avons créé est une idée à hauteur d'hommes et de femmes qui placent l'utilité sociale et humaine des projets à mener au-dessus de la recherche du profit immédiat.

Comme nous l'avons indiqué au Conseil d'Administration avant la création de la structure, l'action du Fonds de dotation comportera plusieurs volets :

1er volet : éducation, formation et relations des cabinets avec le monde de l'enseignement.

2ème volet : communication externe ou relations publiques, le réseau CROWE HORWATH FRANCE s'appuiera sur l'action du Fonds de dotation pour communiquer au niveau national.

3ème volet : communication interne, une belle action à présenter à nos collaborateurs. C'est au plan régional que cette communication doit être organisée (régions où des étudiants auront reçu une aide).

Telles ont été les motivations du projet présentées au Conseil d'Administration du mois de mai 2014.

Structure juridique

L'organisme que nous avons créé a pris la forme d'un Fonds de dotation. Le choix de cette forme sociale a été guidé par la capacité juridique de cette structure, sa souplesse de création et de fonctionnement.

Nouvelle structure de droit français mise en place par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, le Fonds de dotation peut recevoir et gérer des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable.

Il est habilité à recevoir tous types de libéralités : dons, legs testamentaires et donations. Il ne lui est pas possible de recevoir de subvention publique, ce qui en fait une structure dédiée au mécénat privé.

Pour ces raisons, le Fonds de dotation nous a semblé être la structure la plus souple et la plus adaptée en vue d'assurer rapidement la mise en œuvre d'un projet caritatif d'intérêt général au plan du réseau CROWE HORWATH FRANCE.

Dans l'hypothèse d'une fin d'activité, que nous espérons lointaine, l'actif net du Fonds de dotation ne pourra être transféré qu'à un autre Fonds de dotation ou à une fondation reconnue d'utilité publique.

Gouvernance

Le Fonds de dotation est administré par un premier Conseil d'administration dont la composition (correspondant aux fondateurs) est la suivante :

Rémy PICARD	Président,
Alain GUILMONT	Vice-président,
Frédéric BEAUJARD	Trésorier,
Jean-Loïc MEUDIC	Secrétaire,
Christian KONKUYT	Administrateur,
Jean-François VANNESTE	Administrateur,
Jean-Pierre GUENARD	Administrateur.

Les mandats des administrateurs désignés sont d'une durée de 3 ans renouvelable. Les dispositions du règlement intérieur en préparation doivent établir des règles de rotation qui garantiront une ouverture et un renouvellement de la gouvernance.

Au plan du contrôle, le rapport d'activité, les comptes et le rapport du Commissaire aux Comptes, le cas échéant, sont adressés à la Préfecture de PARIS.

Pour garantir la transparence vis-à-vis des associés du réseau, vous êtes invités à consulter la version PDF de nos statuts que nous avons mis en ligne sur le site internet www.crowehorwathfrance.fr.

Avancement et étapes programmées

C'est lors d'un Conseil d'Administration du mois de mai 2014 que le projet fut présenté aux administrateurs qui ont adopté le principe de la constitution d'une telle structure juridique.

Après des travaux préparatoires réalisés durant l'été, 6 associés du réseau et un professeur agrégé, Président Honoraire de l'Association des Professeurs des Diplômes de Comptabilité et de Gestion (APDCG), se sont déclarés fondateurs.

Puis, c'est le 19 décembre 2014 qu'est paru l'avis de création d'un Fonds de dotation destiné à soutenir et favoriser des projets éducatifs ayant un lien avec la profession comptable. Les statuts déposés à la Préfecture de PARIS ont fait l'objet d'un contrôle de régularité formelle et l'avis favorable nous a été adressé le 22 décembre 2014.

Fin décembre 2014, une campagne limitée de première collecte a pu débuter avec un objectif modeste de collecte fixé à 10 000 euros pour la première année. Un règlement de concours est au stade de préparation et doit être communiqué à une liste d'établissements préparant le DCG sur tout le territoire français.

Nous souhaitons, pour la réussite de notre première action,

impliquer dans chaque région des associés motivés par le développement de relations de travail avec les enseignants de ces établissements.

Dans ce but, nous solliciterons l'action d'un associé, au moins, par cabinet pour qu'il prenne contact avec les proviseurs d'établissements afin de leur communiquer la documentation et des dossiers de dépôt de candidatures d'étudiants qui solliciteraient l'aide du Fonds de dotation CROWE HORWATH FRANCE. Afin de préparer les visites et entretiens avec les responsables des établissements, une procédure ou un mode opératoire sera remis aux associés en charge de la présentation du réseau, du Fonds de dotation et du sens de l'action menée. Nous nous sommes fixés comme objectif de transmettre aux cabinets tous les éléments nécessaires à la diffusion des dossiers de candidature dans les établissements le 15 mars 2015.

Les dossiers seront à retourner, rue de la Baume pour le Vendredi 30 octobre 2015 au plus tard, pour décision du jury du Fonds dans le mois qui suit, soit le lundi 30 novembre 2015.

A l'attention de Nawale BICH :

15 rue de la Baume - 75008 Paris

mail : nawale.bich@crowehorwath.fr

tél : 01 80 40 00 91



Prendre soin, Partager, Investir, Croître

Utilisation des ressources du Fonds de dotation

D'une façon générale, et à plus long terme, les ressources collectées par le fonds bénéficieront à des actions comportant un volet éducatif, il pourra s'agir de missions d'intérêt général et bénéficiant à des personnes socialement fragiles.

En tant que première action et pour ce qui concerne 2015, nous avons choisi d'affecter la quasi-totalité des ressources collectées à des projets d'étudiants, se destinant à notre profession, jugés méritants et qui se trouveraient, pour des raisons financières ou en raison de situations personnelles ou familiales imprévisibles, dans un état justifiant un soutien financier extérieur.

L'examen des situations en cause se fera sur la base d'une consultation d'un dossier remis par les postulants et comprenant :

- Une lettre de présentation du candidat sous forme de CV.
- Une justification de son mérite au moyen des résultats les plus récents.
- Un exposé des difficultés matérielles rencontrées par le candidat (volet social), budget personnel...
- Un engagement sur l'honneur de l'utilisation de l'aide apportée par le Fonds de dotation CHF.
- Une lettre de recommandation d'un professeur de l'école.

Nous espérons vous compter nombreux bientôt parmi nos bienfaiteurs et nous souhaitons vous assurer de notre dévouement au service du projet ci-dessus exposé.

Pour les fondateurs
Rémy PICARD
Président du Fonds de dotation



Fonds de dotation
Crowe Horwath France
Membre de Crowe Horwath International

Contact

15 rue de la Baume - 75008 Paris
Mail : nawale.bich@crowehorwath.fr
Tél : 01 80 40 00 91